• (1205)

C'est la fin de l'effet de redistribution de l'assurance—chômage. Ce que je veux faire comprendre, c'est que ce ne sont pas les travailleurs qui ont besoin d'être pénalisés pour l'état léthargique de notre économie, surtout quand un gouvernement s'est fait élire en disant qu'il allait créer des centaines de milliers d'emplois et qu'il reste inactif devant le gaspillage des fonds publics et la sclérose de l'état de ses finances.

Jusqu'à présent, le gouvernement a refusé d'aborder la politique fiscale avec l'opposition. De plus, le gouvernement a décliné la proposition du Bloc québécois visant à créer un comité qui regarderait l'ensemble des dépenses budgétaires. Par contre, sans quelconque consultation, sans consultation le gouvernement a décidé de couper, avant même de mettre en place les moyens pour aider les travailleurs. Monsieur le Président, la question que je vous adresse concerne nos collègues libéraux: Où sont les emplois qu'ils ont promis durant la campagne électorale de l'automne dernier?

Maintenant que les libéraux sont au pouvoir, ne craignent—ils plus la colère qui gronde et qui ne cesse de se développer parmi les contribuables? Il me semble que mes collègues d'en face, du haut de leur tour d'ivoire, ne se rendent pas compte de l'état de la situation. Ils ont perdu contact avec la réalité du marché de l'emploi. Une politique économique axée sur l'emploi, voilà ce dont nous avons besoin. Nous n'avons pas besoin de mesures injustifiées et discriminatoires qui s'attaquent aux moins nantis sans offrir d'autres alternatives que l'abandon et le désespoir de milliers de familles ainsi visées.

Comme le disait si bien ma collègue, madame la députée de Mercier, lors de son intervention le 25 mars dernier, ici même en Chambre, les modifications à la Loi sur l'assurance—chômage ne réduisent pas les iniquités entre les riches et les pauvres du pays, bien au contraire. Ces changements annoncés ne contiennent aucune mesure spécifique pour réduire le chômage chez les jeunes. Enfin, les modifications à la Loi sur l'assurance—chômage n'annulent pas la hausse des cotisations des travailleurs et des entreprises en vigueur depuis le 1er janvier 1994.

Je me pose les questions suivantes: Qu'est-ce que le gouvernement veut réellement faire avec ces modifications à la Loi sur l'assurance-chômage? Le gouvernement veut-il vraiment s'attaquer aux problèmes du chômage et du marché de l'emploi ou simplement camoufler ses vraies intentions en faisant payer la note à la classe moyenne et aux plus démunis?

Le ministre des Finances nous annonçait récemment dans son Budget que l'un des grands objectifs de son gouvernement était le contrôle des dépenses publiques. Je veux bien croire que cet objectif d'assainissement des finances publiques est un but noble et nécessaire, mais je désire manifester ma surprise et mon inquiétude de voir que près de 60 p. 100 de la baisse annoncée du déficit fédéral, soit 2,4 milliards de dollars sur 4,1 milliards, sera supportée par les 1 607 millions de chômeurs canadiens et les 452 000 chômeurs du Québec.

De l'avis du ministre des Finances, pas moins de 85 p. 100 des chômeurs vont subir des coupures de prestations. L'équation est facile à calculer. N'est-ce pas là une mesure suspecte quand on

Initiatives ministérielles

prône des valeurs sociales équitables comme le gouvernement libéral l'a si bien fait?

Sur le plan de l'équité, le gouvernement se trouve à forcer les chômeurs à payer la note de l'assainissement des finances de l'État. C'est une contribution tout à fait disproportionnée. On exige des sans-emploi beaucoup plus que des groupes bien fortunés.

• (1210)

Le ministre du Développement des ressources humaines, quant à lui, nous annonçait des mesures draconiennes vis-à-vis les travailleurs qui ont perdu leur emploi. Je cite le ministre: «Ces changements à l'assurance-chômage ne préjugent aucunement de la réforme du système de sécurité sociale. Ces mesures provisoires sont nécessaires et constituent des étapes concrètes. En même temps, nous réaliserons des économies additionnelles en diminuant les chevauchements.»

Ce que le ministre veut dire, c'est que le resserrement des conditions d'admissibilité et la réduction du nombre de semaines de prestations provoqueront un transfert des bénéficiaires de l'assurance—chômage vers l'aide sociale. Ces étapes provisoires et concrètes coûteront aux contribuables des diverses provinces au moins un milliard de dollars dont 289 millions de dollars pour les contribuables du Québec. C'est rire du monde; nous ne portons pas tous des oeillères.

Ainsi, ce sont les 452 000 chômeurs du Québec et les 1 607 000 chômeurs du Canada qui vont devoir payer la note de ces économies budgétaires du gouvernement fédéral. Je crains fort que la réduction de la durée de la période de prestations soit une mesure tout à fait inefficace et qu'elle n'atteigne pas du tout l'objectif officiellement poursuivi.

Le prolongement de la période d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage de 10 à 12 semaines pourrait toucher une grande partie des milliers de travailleurs saisonniers de l'est du Québec sans parler du cas des provinces Maritimes.

Le Québec et les Maritimes devront assumer près de 60 p. 100 des coupures de l'assurance-chômage, deux régions où on retrouve aussi les gens les plus touchés par l'augmentation du nombre de semaines requis pour recevoir des prestations. Ainsi, ce sont les secteurs des pêches, du tourisme, de la forêt et de la construction qui seront les plus touchés par cette réforme. C'est inacceptable!

En conclusion, la réforme de l'assurance-chômage témoigne du mépris que les libéraux ont pour les chômeurs. En effet, le ministre du Développement des ressources humaines avoue poursuivre l'objectif suivant, et je le cite: «Obliger les prestataires à travailler pendant de plus longues périodes pour demeurer admissibles au même nombre de semaines de prestations.» Comme si les chômeurs choisissaient d'être chômeurs!

Or, le problème n'est pas là. Ce n'est pas en resserrant les conditions d'admissibilité et en diminuant le nombre de semaines de prestations qu'on va résoudre le problème du chômage. Le problème du chômage au Québec et au Canada est qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tout le monde et que les gens doivent passer d'un emploi temporaire à un autre emploi temporaire. La réforme proposée ne fera rien pour régler le problème de la précarité de l'emploi, bien au contraire.

Le gouvernement prétend que la décision de baisser, en 1995 et 1996, le taux de cotisation d'assurance-chômage de 3.07 \$ à 3 \$ par tranche de 100 \$ de revenu assurable créera 40 000 emplois